



SEANCE DU 2 JUIN 2021

DELIBERATION N° 6

Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 24  
Votants : 29

Pour : 29  
Contre : /  
Abstentions : /

L'an deux mil-vingt-un, le deux juin à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Paul Vaillant Couturier, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 27 Mai 2021

Membres présents : F. GONZALEZ, MJ ROQUES, L.GUYONNIE, G. LASSABE, J.DOS SANTOS, P.ACEDO, M.EVENE-MATEO, S. DARRIGUES, K.PERY, J. DARRIGADE, C. DUFOUR, C. DUPIN, JP CAZAUX, E.SERRES, X.BAYLAC, JM GUTIERREZ, S.PUYO, A.DARTIGUES, D.LAVIGNE, MA THEBAUD, CH. MARTIN, H.ETCHENIQUE, F.BILLARD, J.RANCE ;

Membres absents excusés ayant donné procuration : C.DOS SANTOS (pouvoir à J.DOS SANTOS) G.GALASSO (pouvoir à JM GUTIERREZ) ; JP ALPHA (pouvoir à C.DUFOUR) ; S.MOREIRA (pouvoir à L.GUYONNIE) ; M.BECRET (pouvoir à CH.MARTIN)

Secrétaire de séance : J.DARRIGADE

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, rappelle au Conseil Municipal l'opération en cours de restructuration de la rue Georges Lassalle menée en partenariat avec la Ville de Tarnos, la CAPB, le SYDEC, le SDEPA et le Département des Pyrénées Atlantiques.

Il est rappelé que la partie boucalaise de cette voie est propriété du Département.

Conformément à son règlement de voirie, le Département s'est engagé à verser une participation financière au titre de la réalisation de la chaussée, des bordures, des trottoirs, des caniveaux et des ouvrages de récupération des eaux pluviales pour la portion de voie comprise entre le carrefour avec la RD 81 (Département des Landes) et l'intersection avec la rue des Camélias

Pour ce faire, il convient de conclure une convention de co-maîtrise d'ouvrage afin de transférer la coordination de la maîtrise d'ouvrage à la Commune et définir la répartition du coût de ces travaux globaux s'élevant à 515 000 € TTC.

Selon les termes de la convention jointe en annexe, il est précisé que la participation du Département est estimée à 100 000 € HT correspondant à 50 % du coût HT des bordures et caniveaux, 50 % du coût HT de l'assainissement

**Objet : Travaux de voirie sur la portion de la rue Georges Lassalle (RD 460) – Convention de co-maitrise d'ouvrage à conclure avec le Département – Autorisation accordée à M. le Maire de la signer**

*Certifié exécutoire  
compte tenu du dépôt  
à la Sous Préfecture  
de Bayonne  
le  
et de la publication  
le*

pluvial, 100 % de la réfection de la chaussée sur la partie seulement de la voirie située sur le Département des Pyrénées Atlantiques.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer avec le Président du Conseil Départemental.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,  
Après en avoir délibéré,

**Approuve** les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage à conclure avec le Département au titre des travaux de restructuration de la rue Georges Lassalle ;  
**Approuve** la participation du Département de 100 000 € HT ;  
**Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le Président du Conseil Départemental.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 3 juin 2021

Le Maire,

Francis GONZALEZ

